

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
195<sup>e</sup> année  
13 juin 2019  
n° 21 / 7822<sup>e</sup>  
pages 1161 à 1216

## CHRONIQUE / Filiation

Lien biologique et filiation : quel avenir ?

> Cécile Pérès

1184

## ÉDITORIAL

1161 Le rapt d'Europe?, *Franck Laffaille*

## ACTUALITÉS

- 1167 Commissariat aux comptes (relèvement des seuils) : publication du décret
- 1168 Petites et moyennes entreprises (définition des seuils) : publication du décret
- 1172 Visites domiciliaires (contrôle de travaux) : violation du droit au respect du domicile
- 1175 Mandat d'arrêt européen (autorité judiciaire d'émission) : exigence d'indépendance des parquets
- 1176 Cannabis (vente de fleurs) : relaxe au bénéfice du doute

## POINT DE VUE

1182 La subvention d'un téléphone par un opérateur de téléphonie mobile : un crédit à la consommation?, *Cyril Grimaldi*

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1191 **Chronique** : Un Code européen des affaires, une chance pour la construction européenne, *Rémy Cabrillac*
- 1196 **Panorama** : Droit des assurances, *Mireille Bacache, Luc Grynbaum, David Noguéro et Philippe Pierre*
- 1208 **Notes** : Le droit des pratiques commerciales déloyales s'applique aux procédures de recouvrement des créances, *note sous Crim. 19 mars 2019, Hélène Aubry*
- 1212 Le viol ne vicie pas la possession d'état, *note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 3 avr. 2019, Jean-Jacques Lemouland*

## ENTRETIEN

1216 Pierre de Montalivet - Le référendum d'initiative partagée : un progrès démocratique ambivalent

DALLOZ

# Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66  
Fax 01 40 64 54 66  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE  
Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,  
et Philippe MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE  
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

## RÉDACTION

### • DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

### • RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Maëlle HARSCOÛET DE KERAVEL (5379)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

### • ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

## ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients : Ginette N'KOUA, Responsable

Tél. : 01 40 92 20 85

Service publicité : Myriam LACROIX, Responsable

Tél. : 01 40 92 69 66 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 645 € HT (658,55 € TTC)

Étranger : 711 € HT

Prix au numéro : 28,59 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Juin 2019

## Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14<sup>e</sup>

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 000 098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des Éditions Lefebvre Sarrut



Origine du papier : Portugal  
Taux de fibres recyclées : 0 %  
Prot. 0,05 kg/t

# SOMMAIRE

## ÉDITORIAL

Franck Laffaille

1161

Le rapt d'Europe ?

## ACTUALITÉS

1164

### DROIT DES AFFAIRES

#### Consommation

Clause abusive (vente en l'état futur d'achèvement) : suspension du délai de livraison, *Civ. 3<sup>e</sup>, 23 mai 2019*

Clause abusive (prêt en devise étrangère) : risque d'évolution du taux de change, *Civ. 1<sup>er</sup>, 22 mai 2019*

Crédit à la consommation (crédit affecté) : portée de la libération fautive des fonds, *Civ. 1<sup>er</sup>, 22 mai 2019*

#### Contrat d'affaires

Contrat de transport (action directe) : pas de transmission au cessionnaire de la créance, *Com. 29 mai 2019*

#### Entreprise en difficulté

Déclaration des créances (contestation) : pouvoirs du mandataire judiciaire, *Com. 29 mai 2019*

Liquidation judiciaire (réalisation de l'actif) : vente d'un immeuble situé à l'étranger, *Com. 29 mai 2019*

Arrêt des poursuites individuelles : action en garantie dans le cadre d'un divorce, *Com. 29 mai 2019*

#### Propriété intellectuelle

Droit d'auteur (exception de parodie) : caractère humoristique et absence de confusion, *Civ. 1<sup>er</sup>, 22 mai 2019*

#### Société et marché financier

Commissariat aux comptes (relèvement des seuils) : publication du décret

Petites et moyennes entreprises (définition des seuils) : publication du décret

Groupe de sociétés (filiale) : devoir de loyauté de l'administrateur d'une société-mère, *Com. 22 mai 2019*

1169

### DROIT CIVIL

#### Contrat-Responsabilité-Assurance

Assurance automobile (offre d'indemnisation) : application au dommage aggravé, *Civ. 2<sup>e</sup>, 23 mai 2019*

Indemnisation du préjudice (aggravation) : réparation au titre de l'incidence professionnelle, *Civ. 2<sup>e</sup>, 23 mai 2019*

#### Famille-Personne-Succession

Succession internationale (juridiction compétente) : appréciation des critères de rattachement, *Civ. 1<sup>er</sup>, 29 mai 2019*

Logement familial (acte de disposition) : protection limitée au temps du mariage, *Civ. 1<sup>er</sup>, 22 mai 2019*

1172

### DROIT IMMOBILIER

#### Construction-Urbanisme

Visites domiciliaires (contrôle de travaux) : violation du droit au respect du domicile, *CEDH 16 mai 2019*

Contrat d'entreprise (réception) : portée d'une clause de conciliation préalable, *Civ. 3<sup>e</sup>, 23 mai 2019*

Vente d'immeuble à construire (usage d'habitation) : contrôle de la qualification, *Civ. 3<sup>e</sup>, 23 mai 2019*

1173

### DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

#### Droit européen

Vente à distance (non-conformité) : lieu de mise à disposition du vendeur, *CJUE 23 mai 2019*

Certificat successoral européen : portée d'un certificat d'hérédité national (Pologne), *CJUE 23 mai 2019*

1174

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

#### Droit pénal

Peine (principe de légalité) : application de la loi dans le temps, *Crim. 29 mai 2019*

Violence (réparation du préjudice) : comportement causant un choc émotif, *Crim. 4 juin 2019*

#### Procédure pénale

Mandat d'arrêt européen (autorité judiciaire d'émission) : exigence d'indépendance des parquets, *CJUE 27 mai 2019*

1176

### DROIT PUBLIC

#### Santé publique

Cannabis (vente de fleurs) : relaxe au bénéfice du doute, *Reims, 22 mai 2019*

1177

### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

#### Droit du travail

Congés payés (indemnité) : inclusion dans la rémunération forfaitaire, *Soc. 22 mai 2019*

#### Sécurité sociale

Accident du travail (victimes d'infraction) : indemnisation de l'épouse et de la fille, *Civ. 2<sup>e</sup>, 23 mai 2019*

Maladie professionnelle (définition) : portée de la teneur des IRM, *Civ. 2<sup>e</sup>, 29 mai 2019*

1180

### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

#### Procédure civile

Jonction d'instance (portée) : pas de création de procédure unique, *Civ. 3<sup>e</sup>, 23 mai 2019*

#### Profession juridique et judiciaire

Avocat (concurrence déloyale) : inopposabilité aux tiers des règles de déontologie, *Civ. 1<sup>er</sup>, 22 mai 2019*

Notaire (acte authentique) : portée de la mention de la procuration, *Civ. 1<sup>er</sup>, 22 mai 2019*



## POINT DE VUE

1182

La subvention d'un téléphone par un opérateur de téléphonie mobile: un crédit à la consommation?  
par Cyril Grimaldi



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUES

1184

Lien biologique et filiation: quel avenir?  
par Cécile Pérès

1191

Un Code européen des affaires, une chance pour la construction européenne  
par Rémy Cabrillac

### PANORAMA

1196

Droit des assurances  
mars 2018 – avril 2019  
par Mireille Bacache, Luc Grynbaum,  
David Noguéro et Philippe Pierre

### NOTES

1208

Le droit des pratiques commerciales déloyales s'applique aux procédures de recouvrement des créances,  
*note sous Crim. 19 mars 2019*  
par Hélène Aubry

1212

Le viol ne vicie pas la possession d'état,  
*note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 3 avr. 2019*  
par Jean-Jacques Lemouland

1

2

3

## ENTRETIEN

1216

Pierre de Montalivet -  
Le référendum d'initiative partagée:  
un progrès démocratique ambivalent

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



**\*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

**Retrouvez également votre revue numérique sur [Dalloz-Revues.fr](http://Dalloz-Revues.fr)**